

**Présents : 11 conseillers**

**Absents : Mmes SALOU, ROLOT, MM. BONVALOT, PUTOIS, excusés.**

**Pouvoirs : Mme SALOU donne pouvoir à Mme BRENGLE**

**M. BONVALOT donne pouvoir à M. JANNY**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :**

- **Option à prendre par la commune pour intégrer le contenu modernisé des P.L.U au P.L.U de la commune de Piney en cours de révision,**
- **Recensement de la Population 2017,**
- **Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du local technique rue du stade,**
- **Demande de subvention pour l'éclairage de la Halle,**
- **Election des délégués au SDDEA – Compétence cours d'eau (MM. DENORMANDIE et ERRANDONEA)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

**RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2016**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

**RAPPORT N° 2 | Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Suite à la présentation par les représentants de l'Association EGEE que la commune a sollicité pour l'aider à réaliser le PCS, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer une commission restreinte présidée par Gérard PUTOIS :

- Mme Nicole LESCHEMELLE
- Mme Annie BRENGLE
- Mme Elisabeth SALOU
- M. Jean-Michel ERRANDONEA
- M. Philippe JANNY

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 3</b>	<b>Intégration du contenu modernisé des P.L.U au futur P.L.U de la commune de Piney</b>
---------------------	---

La commune a la possibilité d'opter pour la version nouvelle du code de l'Urbanisme en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui permettra au nouveau P.L.U de la commune de disposer d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de recodifier l'ensemble des pièces du .P.L.U conformément au décret du 28/12/2015,
- d'opter pour l'élaboration du P.L.U de la commune en intégrant le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme afin d'appliquer les nouveaux articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 4</b>	<b>Dénomination d'une zone artisanale</b>
---------------------	---

Pour permettre la mise à jour de la Signalétique locale, la commune a besoin de donner un nom à l'ancienne scierie Scuri.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la nommer « **zone d'activité du Pont Hubert** » qui est le nom de la zone sur le cadastre.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 5</b>	<b>Projet de réhabilitation du bâtiment Mairie - Salle des Fêtes - Poste</b>
---------------------	--

Pour répondre à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPVC) » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et porté par le PNRFO, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription de ces bâtiments à cet appel à projet, en intégrant l'accessibilité, le chauffage et l'isolation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à consulter des bureaux d'études pour l'économie d'énergie et des bureaux d'architectes avec l'aide du PNRFO.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire les demandes de subventions relatives à ce projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

L'accessibilité, le chauffage et l'isolation seront intégrés dans ce projet.

**RAPPORT N° 6** | **Participation à l'achat d'un podium**

L'ESCPO générale et l'ESCPO Foot demandent à la commune de participer à l'achat d'un podium de 36 m<sup>2</sup> d'un montant de 3 500 € TTC dont le financement serait réparti comme suit :

ESCPO générale	1 500 €
ESCPO Foot	500 €
Commune Piney	1 500 €

Monsieur le Maire a sollicité la CDC qui n'a pas souhaité acheter ce podium : ce qui aurait été plus judicieux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de financer la totalité du podium par la commune pour récupérer la TVA et la commune diminuera la prochaine subvention de l'ESCPO de 2 000 €.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cet achat en partenariat avec l'ESCPO générale et l'ESCPO Foot, sous réserve des mesures de sécurité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

**RAPPORT N° 7** | **Renouvellement des conventions précaires**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les conventions d'occupation précaire en 2017 pour une durée d'un an au prix modique de **65 €/Ha** ; ces conventions ayant pour but de permettre à la commune de reprendre annuellement les parcelles afin de pouvoir assurer son développement économique et urbain.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

**RAPPORT N° 8** | **Remboursement par le budget assainissement des heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux – Année 2016**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire rembourser au service assainissement les heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux **pour 2016** et qui correspond à 2 h par jours ouvrés sur 12 mois soit : **504 H x 17.69 €/H = 8 915.76 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

**RAPPORT N° 9** | **Remboursement de fournitures par le SIVOS de la Région de Piney – Année 2016**

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à **393 € les frais de fournitures de bureau** et à **352.37 € les frais postaux** (réel) à faire rembourser au SIVOS pour 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 10</b>	<b>Remboursement des charges par la CDC pour l'année 2016</b>
----------------------	---

Suite au transfert des compétences Petite enfance, Périscolaire et Scolaire à la CDC « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » avec mise à disposition de bâtiments et de personnel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appeler à la CDC le remboursement :

**Pour la compétence périscolaire et petite enfance :**

13 969.80 € le remboursement des charges de personnel,  
1 811.42 € le remboursement de l'emprunt de l'extension de la crèche,  
Soit un total de 15 781.22 €,

**Pour la compétence scolaire (entretien de l'école élémentaire) :**

16 619.44 € le remboursement des charges de personnel pour 2016,

**Représentant un total de 32 400.66 €.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 11</b>	<b>Renouvellement de la convention de la Médecine Préventive 2017-2018</b>
----------------------	--

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et autorise le Maire à signer la convention correspondante **pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 12</b>	<b>Refus de fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux</b>
----------------------	--

Le conseil municipal décide, à la majorité, d'apporter le soutien de la commune de Piney aux communes du secteur de Clairvaux pour le maintien de la centrale et sa modernisation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	1	

<b>RAPPORT N° 13</b>	<b>Extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité et des installations de communications électroniques Chemin de Villiers</b>
----------------------	--

Afin de permettre la viabilisation d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle maison, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'extension du réseau public d'électricité pour un montant de 9 000.24 € financée à 60 % par la commune et 40 % par le SDEA et l'extension des installations de communications électroniques pour un coût de 3 400 € en totalité à la charge de la commune.

Par contre, la commune ne réalisera pas le renforcement de l'éclairage public.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 14</b>	<b>Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la DRAC et demande de subvention</b>
----------------------	---

Suite à la visite de Mme Anne-Lise PREZ, Conservatrice des Monuments Historiques, à l'église de Brantigny, le conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'engager la commune dans une demande de subvention pour 2018, les crédits pour 2017 étant déjà accordés ; cela pour permettre à la commune de réaliser l'étude et le diagnostic complet des travaux à réaliser.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>RAPPORT N° 15</b>	<b>Projet de la nouvelle déchetterie</b>
----------------------	--

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016 avec Monsieur Olivier JACQUINET, Président de la CDC, et Monsieur Patrick DYON, Président du SIEDMTO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, son désaccord concernant l'emplacement envisagé pour la construction d'une nouvelle déchetterie, à savoir, la Zone d'Activités des Plants pour les raisons suivantes :

- la proximité vis-à-vis de la zone pavillonnaire avec le risque des nuisances (bruit, odeurs, intensité du trafic...) et la dévalorisation de l'immobilier à court ou moyen terme.
- le risque également de dévalorisation des terrains de la zone d'activité.
- cette activité, dans la zone des Plants, n'incitera pas les prestataires de service, artisans ou industriels à venir s'installer sur ce secteur déjà peu sollicité.
- la proximité de notre cimetière et de la Chapelle Notre Dame des Ormes (Chapelle classée).

Le conseil municipal propose donc deux solutions :

**1/ Emplacement actuel : Route d'Onjon**

La réhabilitation, l'agrandissement avec la remise aux normes est possible sur ce site car la surface est suffisante.

**2/ Terrain : Zone Artisanale des Nuattes**

Sur ce secteur, le conseil municipal propose une parcelle de surface suffisante pour la construction d'une nouvelle déchetterie au prix de 4.00 € le m<sup>2</sup>.

Cette parcelle se situe au Sud à l'extérieur du village. Elle est desservie par les réseaux d'eau, d'électricité, de télécommunication avec une voirie pouvant supporter un trafic de poids lourds à fort tonnage.

Elle a l'avantage de se situer en dehors du village, évitant ainsi toutes les nuisances citées auparavant et le zonage du PLU le permet.

Le conseil municipal demande donc au SIEDMTO :

- de bien vouloir prendre le temps de la réflexion.
- de réaliser une étude de faisabilité sur la parcelle de la Zone Artisanale des Nuattes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de procéder au recensement de la population de la commune de Piney du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les candidatures suivantes :

- en qualité de coordinateur communal : (délibération du 9 mai 2016)  
**Madame Michèle PIFFRE née ALLOT**
- en qualité d'agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :  
**Madame Stéphanie PACKO née PROVENCE**  
**Madame Virginie HOTTIAUX née BARTHAUX**  
**Madame Chantal PADIEU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant forfaitaire versé à la Commune au titre de l'enquête de recensement 2017 s'élève à **2 952 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Planning des réunions pour le PLU : à envoyer par mail à chaque conseiller
- Vœux du Maire : samedi 7 janvier 2017
- Distribution des chocolats avant Noël
- Cérémonie du 8 Mai : participation du Collège (chorale),

**Séance levée à : 23 H**